

A afficher SVP!



SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques
tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : www.snudifo13.org
mail : contact@snudifo13.org

Lundi 1er septembre

Bonne rentrée à tous !

Rentrée 2008 : 24 h d'enseignement + 108 annualisées... notre statut national, le cadre national de l'Ecole publique directement attaqués !

S'appuyant sur la signature par le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUipp-FSU, en novembre 2007, du "protocole de discussion" pour la mise en oeuvre de la suppression de 2 h d'enseignement hebdomadaires aux élèves, le service des enseignants demeurant de 27 h, le ministre a annualisé 108 h de nos obligations de service par décret le 30 juillet et circulaire d'application le 28 août (BO n° 32 du 28.08.2008).

Cette circulaire crée la plus grande confusion, laissant à chaque IA, à chaque IEN voire à chaque école, la possibilité de définir **des créneaux horaires différents, une répartition différente entre heures d'aide personnalisée et temps de préparation, des obligations différentes selon les personnels** ((directeurs, adjoints, maîtres-formateurs, TR), faisant porter sur les directeurs d'école - dont ce n'est pas le rôle - l'élaboration d'un **tableau de contrôle du service des 108 h** de chaque enseignant à transmettre à l'IEN.

Dans nombre de communes, en raison des transports scolaires et de l'utilisation des locaux scolaires, les élus politiques locaux seraient impliqués dans l'organisation des heures consacrées à « l'aide personnalisée », ce qui constituerait **un retour des élus politiques locaux dans l'organisation des missions des enseignants.**

C'est l'individualisation-dislocation de nos obligations de service, la remise en cause de notre statut national et du cadre national de l'Ecole publique qui préparent « *l'école nouvelle génération* » annoncée par le ministre dans son discours de rentrée.

Ouvrément aujourd'hui, le rapport de la mission d'audit sur la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) dans l'Education Nationale prône jusqu'à « **l'autonomie complète du système éducatif** » par la « **déconcentration totale de l'offre éducative et décentralisation des financements** » en proposant notamment de « **gérer l'affectation et le service des professeurs sur le groupe d'écoles** »... c'est à dire la dénationalisation de l'Ecole républicaine dans le droit fil de la destruction de l'Administration des Postes, en application des exigences européennes de privatisation des services publics.

Ce même rapport préconise de « **supprimer les réseaux d'aide et de soutien** » et de « *redéployer une partie des personnels concernés dans les écoles relevant de l'Education prioritaire* »... et déjà le décret comme la circulaire d'application des 108 h ignorent totalement nos collègues des RASED !

L'instauration de « 2 h d'aide personnalisée » et l'organisation de « stages de remise à niveau » pendant les vacances (sur la base du volontariat... pour l'instant !) transfèrent à chaque enseignant les missions auprès des élèves en difficulté. Ce faisant le ministre fait porter la responsabilité de l'échec scolaire sur les enseignants pour mieux poursuivre surnoisement le démantèlement déjà bien engagé de l'enseignement spécialisé.

En prévoyant **le transfert d'une partie des 60 heures d'« aide personnalisée » pour la « formation »**, le ministre prépare la remise en cause du droit à 36 semaines de formation continue sur le temps de travail tout au long d'une carrière et la suppression des postes de titulaires remplaçants liés à l'exercice de ce droit déjà grandement remis en cause...

Enfin, alors que les prix flambent (EDF/GDF, carburant...), que le gouvernement refuse d'augmenter les traitements, les **60 heures d'« aide personnalisée » vont se trouver en concurrence avec les cantines, les études** et toute autre activité extra scolaire rémunérée, ce qui entraînerait une perte importante de revenus pour de nombreux collègues, sans parler des menaces qui pèsent déjà dans certaines communes de mettre fin à l'emploi des enseignants pour la surveillance des cantines et des études au prétexte de nos nouvelles obligations de service.

Par ailleurs, l'augmentation à 108 h de nos obligations de service hors enseignement imposerait encore **des frais de garde supplémentaires pour les collègues chargés de famille !**

Face à ce décret qui ne peut que diviser les collègues et opposer directeurs et adjoints, le SNUDI-FO appelle à se rassembler pour faire respecter nos droits, en particulier le droit de chacun à sa vie privée, contre les mesures Darcos, pour faire valoir les revendications.

Le SNUDI-FO invite les collègues à le saisir immédiatement de tout problème.

Le SNUDI-FO se prononce pour le maintien de toutes les garanties statutaires et le retrait des décrets et circulaires Darcos contre l'école primaire et le statut des enseignants du 1^{er} degré.

Le SNUDI-FO national communique la position unanime des élus du personnel dans la CAPD du Val de Marne (réunion du 28 août) et considère que c'est la réponse à apporter au ministre Darcos.

« Les élus du personnel SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SUD Education, SE-UNSA

- **se prononcent pour l'abrogation des décrets Darcos** supprimant les heures de classe pour les élèves et annualisant les obligations de service des enseignants, et pour le rétablissement des 2 heures d'enseignement pour tous les élèves,

- **s'opposent à une définition locale du service des enseignants et demandent le respect d'horaires et d'obligations de service déterminés nationalement pour tous !**

- demandent à Monsieur l'Inspecteur d'Académie le respect de l'affectation des personnels : aucun enseignant du premier degré ne peut être contraint de faire tout ou partie de son service dans une autre école que son affectation prononcée par la CAPD et actée par un arrêté de nomination, ...»

Le SNUDI-FO des Bouches du Rhône propose au SNUipp-FSU et au SE-UNSA de prendre position dans le même sens dans notre département.

Le SNUDI-FO invite l'ensemble des collègues à se réunir pour **définir leurs revendications** et les **faire valoir auprès de l'IA** avant les commissions paritaires du 4 et du 6 septembre :

- ouverture/non fermeture de classe, création des postes de TR nécessaires,
- maintien et développement des RASED,
- nomination d'un enseignant sur tout poste vacant,
- retrait des décrets et circulaires Darcos supprimant les heures de classe pour les élèves et déréglementant nos obligations de service.

Pour le Bureau Départemental du SNUDI-FO 13,

Martine DUPUY, secrétaire départementale.

Syndiquez-vous dès la rentrée pour donner de la force à vos droits
(en fichier joint à ce mail ou sur notre site, formulaire à retourner au SNUDI-FO, 13 rue de l'Académie 13001 Marseille.)

Contactez le syndicat pour tout problème !

**La Force de FO
L'INDEPENDANCE**